

Éducateur/ Éducatrice de Jeunes Enfants

Diplôme d'État (DE EJE) niveau 6

Licence Sciences de l'Éducation et de la Formation
avec CY Cergy Paris Université



Métier

L'Éducateur de Jeunes Enfants (EJE) est un travailleur social spécialiste de la petite enfance (0-7 ans) dont les fonctions s'articulent entre les champs sanitaire, social et éducatif. Son rôle est de favoriser le développement global, le bien-être et l'épanouissement des enfants en les accompagnant, en répondant à leurs besoins et en créant un environnement respectueux et un accompagnement adapté. Ses actions s'effectuent en collaboration avec l'équipe auprès de laquelle il travaille, et en concertation avec les parents, auprès desquels il assure un soutien à la fonction parentale. Pour cela, l'EJE, accompagné de l'équipe, co-construit et conduit le projet pédagogique. Il met en œuvre des outils d'observation des enfants, des activités motrices et cognitives, organise les temps de transmission avec les parents, etc.

Pour quoi faire ?

- Accueillir, écouter, analyser la situation familiale et rassurer et/ou orienter les parents.
- Être garant d'un cadre sécurisant (aménagement de l'espace et de repères) pour l'accueil et l'accompagnement des enfants et de leurs parents.
- Proposer des activités adaptées aux besoins des enfants et les ajuster à leurs besoins spécifiques.
- Coordonner le travail d'équipe et les activités dans le respect du projet pédagogique.
- Rédiger des projets et autres écrits professionnels.

Auprès de qui et comment ?

Dans la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière et dans le secteur associatif ou privé.
Dans le champ de la petite enfance, de la protection de l'enfance, du handicap, de l'éducation, de l'insertion, etc...

Structures petite enfance :

Multi-accueils, crèches familiales, crèches parentales, jardins d'enfants, écoles maternelles (montessori, pédagogies nouvelles...), etc.

Au cœur des territoires :

Ludothèques, RPE, etc.

Dans des structures sociales, sanitaires et médico-sociales :

CHRS, centre maternels, foyers de l'enfance, pouponnières

¹ Sigles sur <https://annuaire.action-sociale.org/etablisements.php>

Financement	Voie directe	Situation d'emploi	Financement personnel	Apprentissage
Coût de la formation	600 €/an	21 997 €	15 398 €	Se rapprocher du CFA
Financements possibles	Bourse du Conseil Régional Pôle emploi	Plan développement des compétences CPF / Pro A	CPF	Se rapprocher du CFA

- Rajouter le coût de l'inscription à l'université pour la licence : 178€ pour tous les apprenants + Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 105€ (2025-26)
- Gratification de stage en 3e année

Code : RNCP = 37679

Inventons
les solidarités de demain
école pratique de service social



3 ans
durée de
la formation

1925 h
de formation
théorique

1517 h
de formation
pratique

88 %
Taux de réussite
2025

Sur 42 apprenants présentés

Toute l'année, l'École Pratique de Service Sociale propose des événements, des temps d'information ou d'accompagnement en ligne pour mieux s'orienter vers les métiers du social.



Fiche formation

Retrouvez cette fiche de formation détaillée en ligne.



www.epss.fr

Le site web de l'EPSS, des fiches formation, des événements, des rubriques pour aller plus loin.

École pratique de service social
Établissement composante de CY Cergy Paris Université

Cergy • 13 bd de l'Hautil
95092 Cergy-Pontoise cedex - France

Accueil: epss@epss.fr - +33 (0)1 30 75 62 96
Admissions: selections@epss.fr - +33 (0)1 30 75 62 90
Financement: +33 (0)1 30 75 62 27
CFA CY: cfa@cyu.fr - +33(0)1 30 75 62 12
VAE: fcvae@epss.fr

www.epss.fr



Région
Île de France

Contenu

La formation EJE de l'EPSS est un cursus unique à double diplomation : DEEJE et licence Sciences de l'éducation et de la formation en partenariat avec CY Cergy Paris Université.

Objectifs de la formation

La formation a pour objectif l'acquisition des 4 domaines de compétences suivants :

- Bloc de compétences 1 : Concevoir et conduire un accompagnement socio-éducatif dans l'intérêt des jeunes enfants et de leur famille ;
- Bloc de compétences 2 : Favoriser et soutenir le développement harmonieux et l'épanouissement du jeune enfant ;
- Bloc de compétences 3 : S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en oeuvre des politiques de cohésion sociale ;
- Bloc de compétences 4 : S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social ;

Le programme de formation est commun aux apprenants quel que soit leur statut (voie directe, apprentissage, situation d'emploi,...).

L'obtention du diplôme d'État est acquise par la validation des 4 domaines de compétences.

Les allègements/dispenses prévus par la réglementation sont soumis à validation de la commission pédagogique de l'EPSS (sur demande : dossier téléchargeable sur notre site internet).

Admission

Prérequis à l'inscription aux sélections

Peuvent se présenter à l'épreuve d'admission en formation au diplôme d'État d'assistant de service social les candidats :

- Titulaires du baccalauréat ;
- Titulaires d'un diplôme, d'un certificat ou d'un titre homologué ou inscrit au RNCP au moins d'un niveau IV ;
- Lycéens en terminale, dont l'admission définitive sera conditionnée à l'obtention du baccalauréat ;
- Bénéficiant d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels (VAPP)

Étape 1 - La sélection

- **Inscription en ligne** : en fonction de votre profil, via Parcoursup ou via le site de l'EPSS.
- **Étude de dossier**, comprenant notamment une lettre de motivation.
- **Épreuve d'admission** : l'épreuve d'admission est constituée d'un entretien, collectif ou individuel, en présentiel (ou en distanciel, uniquement pour les candidats résidants hors métropole - sur justificatif) selon le choix de l'établissement, conduit par des professionnels du travail social. L'entretien doit permettre au jury d'apprécier la motivation du candidat à l'exercice de la profession qu'il a choisie, ainsi que ses motivations à entrer en formation. Les éléments figurant dans le dossier de candidature sont également pris en compte, selon les critères définis en annexe du règlement d'admission.

Étape 2 - L'inscription

- **Pour tous les candidats** : avoir été déclaré admis, à l'issue de l'épreuve orale d'admission, organisée par l'EPSS, selon son règlement d'admission.
- **Pour les candidats à la voie directe** : répondre à un des critères d'éligibilité de la Région Île-de-France (cf. Règlement d'admissions)
- **Pour les candidats à l'entrée en apprentissage** : inscription au CFA et signature d'un contrat d'apprentissage.
- **Pour les candidats en situation d'emploi** : attestation de l'employeur précisant les fonctions exercées, engagement du financement validé et signature de la convention de formation par l'employeur.

